



*Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel
Municipalité de Saint-David*

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 607-2022 « RÈGLEMENT RELATIF AU CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX »**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-
TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 juin 2022, les membre du conseil de la Municipalité de Saint-David ont adopté :

Le règlement numéro 607-2022 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Ce projet de règlement propose :

- 1- D'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique;
- 2- D'énoncer les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'un employé municipal ;
- 3- D'y intégrer l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé.

Le projet de Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est disponible aux bureaux de la municipalité située au 16, rue Saint-Charles à Saint-David, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à Saint-David, ce 9^e jour du mois de juin de l'an deux-mille-vingt-deux.

**Mark McDuff, DMA
directeur général et greffier-trésorier**